



Centre de formation des métiers de la terre et de la nature
Bildungszentrum für Naturberufe

Bulletin d'inscription – Nouvelle ordonnance
Formation supérieure horticole
Orientation Production

Formation complète
Horticultrice/-teur EP
avec brevet fédéral

Données personnelles

Nom : Prénom : Etat civil :

Date de naiss. : Lieu d'origine : Canton :

Rue :

NP/Lieu : N° AVS :

Téléphone privé : Téléphone professionnel :

Portable : E-Mail :

CFC obtenu (option) : Délivré en (date) :

Langue maternelle : Employeur actuel :

Inscription aux cours de préparation à l'examen professionnel
« Horticulteur avec brevet fédéral » orientation production

Ce formulaire est à retourner à l'adresse suivante :

Formation horticole supérieure
Centre de formation des métiers de la terre et de la nature
Rte de Grangeneuve 31
1725 Posieux

Je confirme avoir pris connaissance des informations et conditions des pages 2 et 3. (cochez svp)

Lieu et date : Signature :

Délai d'inscription aux cours : 15 mai 2019

Début des cours : fin août 2019

Fin des cours : fin février 2021 (durée : 3 semestres/480 heures)

Jours et horaires de cours :

vendredi et samedi, 8h00-11h30, 12h30-16h00 (-17h00)

Lieux de cours :

CFTN Grangeneuve, CFPne Lullier

Coûts de la formation

Taxe annuelle administrative et émoluments pour la durée de la session :	CHF	120.-
Ecolage : cours préparatoires au brevet fédéral de 3 semestres :	CHF	10'000.- ^{1,2}
Taxe de l'examen professionnel (EP) facturée par JardinSuisse :	CHF	800.- ³

Tous les tarifs sont mentionnés selon l'état actuel de la pratique de financement par la Confédération, sous réserve de modification. Des frais supplémentaires peuvent être facturés en plus (excursions etc.).

¹ Ce montant sera facturé en 3 tranches avant chaque semestre. Une fois inscrites à l'examen professionnel, les personnes domiciliées en Suisse sont responsables d'effectuer les démarches auprès des autorités compétentes de la Confédération afin d'obtenir les subventions qui sont dues et ceci, indépendamment du résultat obtenu à cet examen final.

² Les ressortissants étrangers qui ne sont pas domiciliés en Suisse ne bénéficient pas de subventions de la Confédération et le montant brut est à la charge des candidats à la formation professionnelle supérieure.

³ Facturé par JardinSuisse lors de l'inscription à l'examen professionnel. En cas de réussite, ce montant sera intégralement remboursé par le Fonds pour la formation professionnelle des horticulteurs et fleuristes (FFP-HF) selon les conditions connues à ce jour.

Inscription aux modules optionnels

(Tarifs pour 3 crédits inclus dans le coût de la formation, prix pour les modules supplémentaires sur demande)

Nom	Crédit*	Dénomination raccourcie	heures	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
<i>*3 crédits sont nécessaires pour accéder à l'examen professionnel</i>					<i>Selon votre priorité, veuillez cocher les modules optionnels ci-dessous (min. 4)</i>	
EP-W11	2	Pièces d'eau	70			
EP-W12	1	Jardin potager	40			
EP-W13	3	Gazon de golf	120			
EP-W14	3	Gazon de sport	120			
EP-W15	2	Association de plantes	70			
EP-W16	2	Verdissement des récipients	60			
EP-W17	1	Verdissement des édifices	40			
EP-W18	2	Cultures funéraires	60			
EP-W19	2	Revitalisation de cours d'eau	70			
EP-W20	1	Constructions du génie biologique	40			
EP-W21	1	Prestations de services	40			
EP-W22	2	Entretien jardins naturels	70			
EP-W23	1	Taille d'arbres fruitiers	50			
EP-W24	1	Vente branche verte	40			
EP-W25	1	Aire de jeux, sécurité, soins	40			

- **Important :** le démarrage de chacun de ces modules optionnels est conditionné par un nombre minimal d'inscriptions, raison pour laquelle il est important de vous inscrire à plusieurs modules.
- **L'inscription aux modules optionnels est ferme et ne peut être modifiée en cours de formation**
- Si le nombre d'inscrits est insuffisant, Grangeneuve se réserve le droit de reporter l'ouverture d'un module jusqu'à ce que le nombre fixé soit atteint.

Annexes à l'inscription

- > justification d'expérience professionnelle (parcours professionnel)
- > attestations et certificats de formation continue (cours professionnels et formation continue en général)
- > copie du certificat fédéral de capacité (CFC)
- > bulletin de notes de l'examen final CFC
- > photo type passeport

Restauration

vendredi midi au restaurant de Grangeneuve/Lullier
samedi midi uniquement à Lullier (20 pers. min.)

Facilités pour les repas individuels

libre accès à l'espace réservé aux élèves avec micro-ondes, etc.

Hébergement au foyer de Grangeneuve

Sur demande à l'adresse : iag-accueil@fr.ch

(tarif sur le site : [www.grangeneuve.ch/hebergement/liste des prix restaurant et foyer](http://www.grangeneuve.ch/hebergement/liste-des-prix-restaurant-et-foyer))

Jardins pédagogiques

Les sites de Grangeneuve et de Lullier ont le privilège de disposer d'un vaste parc planté de végétaux étiquetés en lien avec la formation initiale et supérieure. De plus, Grangeneuve dispose d'un jardin pédagogique unique en Suisse composé d'installations spécifiques dédiées aux connaissances de constructions paysagères.

Liens pour les détails de la formation

www.brevethorticole.ch et www.jardinsuisse.ch

Désinscription

Seules les désinscriptions sous forme écrite reçues au moins 14 jours avant le début du cours seront prises en considération. La taxe pour les frais administratifs, se montant à CHF 60.00 par année scolaire, ainsi que le montant facturé pour le premier semestre sont dus et ne sont pas remboursés en cas de désinscription. En cas de non-paiement de l'acompte, l'inscription est annulée pour la session souhaitée. Les élèves qui quittent l'école en cours de période ne peuvent prétendre à un remboursement de l'écolage (art. 3 de l'Ordonnance fixant les écolages, les taxes et autres frais en matière de prestations de formation (OEIAG)).

Extrait du règlement actuellement en vigueur de JardinSuisse relatif aux « Conditions d'admission à l'examen professionnel, Contremaître jardinier avec brevet fédéral »

- Inscription dans le délai moyennant le formulaire officiel avec toutes les annexes stipulées dans ledit formulaire.

3.31 Sont admis à l'examen final les candidats qui :

- ont un certificat fédéral de capacité d'horticulteur/horticultrice ou une attestation d'équivalence et possèdent, au moment de l'inscription et depuis l'obtention du CFC, une expérience professionnelle d'au moins 24 mois dans l'orientation;
- ou
- ont un autre certificat fédéral de capacité ou une attestation d'équivalence et possèdent, au moment de l'inscription et depuis l'obtention du CFC, une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans l'orientation Production ou Paysagisme;
- et
- ont acquis les certificats de module requis selon le ch. 3.32 du RE ou disposent des attestations d'équivalence nécessaires.

Remarque importante

Les dates des différents examens professionnels se situent généralement à fin février de chaque année et sont publiées dans le courant du mois de septembre sur le site de JardinSuisse.ch/formation/formation supérieure/examen professionnel ainsi que dans la presse professionnelle (g'plus Romandie).

Attention : l'inscription est jusqu'au 1^{er} octobre, le candidat est seul responsable de son inscription.